

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 17 février 2011**



Présents

Exécutif	MM.	Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	MM.	Jacques Petitpierre Jean-François Jordan François Mégevand	président vice-président secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes	Julia Collis, Marlène Favre, Corinne Ménétrety, Karen Sinclair	Myrna Lachenal, Isabelle Meier,
	MM.	Yannick Dupraz, André Favre, Léon Piller, Pierre Pricat, Florio Togni	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
<u>Absent excusé</u>	M.	Bernard Piguët	conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de la Fondation de la Pallanterie par ses membres
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2011
3. Communications du Maire
4. Projet de délibération :
 - **01/2011** : Ouverture d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un escalier extérieur et d'un chemin d'accès à la salle polyvalente depuis l'arrière de la salle communale, parcelle n° 1422, angle chemin du Stade / route de Gy
5. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15 en donnant la parole au **Maire**.

Il annonce les personnes présentes, externes au Conseil municipal, soit Madame Coranda Pierrehumbert, qui assiste à l'assemblée en tant qu'auditrice, ainsi que les intervenants de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie, Messieurs Claude Aberle, Président, Marcel Goehring, Vice-président et Moreno Sella, Secrétaire.

1. Présentation de la Fondation de la Pallanterie par ses membres

Claude Aberle prend la parole et donne quelques chiffres et informations:

- La Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie est une fondation de droit public.
- Son objectif est de favoriser le regroupement d'artisans locaux et de favoriser l'implantation d'entreprises et la création d'emplois, ainsi que devenir propriétaire ou superficiaires d'immeubles situés dans la zone et les aménager / exploiter / en assurer la gestion.
- La surface de la zone de développement industriel et artisanal (ZDIA) est de 58 hectares, dont 33 sont de Meinier.
- Le nombre total de personnes travaillant dans la zone est de 821.
- Claude Aberle donne ensuite des informations sur les architectes et utilisateurs des divers bâtiments. Concernant le bâtiment 5 - occupé par les EPI, toutes les surfaces au sous-sol sont louées, soit 87 places de parking et 3 dépôts.
- Bref historique de la Fondation:
 - En 1984, des discussions ont lieu entre les 2 Communes (Collonge-Bellerive et Meinier)
 - En 1989, étude de faisabilité
 - En 1992, le Grand Conseil adopte la zone en ZDIA
 - juillet 1997 voit l'inscription de la Fondation au Registre du Commerce.

Claude Aberle détaille ensuite l'organisation de la Fondation et son fonctionnement, optimal avec le secrétariat actuel. Puis il donne des informations sur le capital de dotation et les garanties communales.

Aux questions posées ensuite par les Conseillers, il est répondu comme suit :

- La demande régionale de locaux est bien réelle.
- La Fondation s'efforce de vérifier la justification des requêtes.
- Il n'est pas nécessaire de procéder à une étude des besoins puisque de nombreuses demandes remplissent régulièrement la boîte aux lettres de la Fondation; actuellement, des demandes pour plus de 60'000 m² sont en attente, complète **Moreno Sella**.
- La majorité des demandes sont locales, que la Fondation tente prioritairement de satisfaire, continue **Claude Aberle**.
- Les loyers découlent des droits de superficie, qui sont malheureusement parmi les plus chers du canton à la Pallanterie; ils sont calculés selon le coût du terrain et de la construction. Il faut tenir compte de tous les paramètres pour arriver à un coût supportable pour les artisans, mais qui assure également une rentabilité à la Fondation.
- Le choix des acquéreurs / locataires doit respecter les critères précis définis par le Canton pour les fondations. Il faut l'aval de la Commune au moment de l'achat, le choix des locataires étant de la compétence directe du Comité de la Fondation, précise **le Maire**.

D'autres questions - réponses prolongent la présentation.

Marcel Goehring conclut en confirmant le bon équilibre financier de la Fondation : les bénéfices continuent à s'accumuler grâce à la bonne maîtrise des charges. Tous les locaux sont loués, ce qui y contribue. Les bénéfices cumulés pourraient être utilisés pour des crédits d'étude et/ou dans le cadre de l'extension prévue de la zone.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2011

Le procès-verbal est approuvé, sans remarques.

3. Communications du Maire

a) Centre du village

- DSD a retiré son recours lors de l'audience au Tribunal.
- L'Exécutif a assisté ce jour à une séance de travail à Ecublens avec Dar et des mandataires sur les aménagements paysagers du périmètre du lieu intergénérationnel, y compris des voies de circulation autour de celui-ci.
- Un appartement témoin va être aménagé à 100%, afin de permettre notamment aux autorités - exécutives et législatives - de se rendre compte de la justesse des choix et de voir s'il correspond aux besoins et aux attentes.

b) Circulation

Etienne Murisier projette des croquis relatifs au trafic sur les routes de Gy et Covéry et l'impact avec le contournement du village envisagé. Une séance de présentation par M. Savary, ingénieur c/o Trafitec, a eu lieu avec les pétitionnaires de Covéry et l'Exécutif.

Le flux quotidien sur les routes susmentionnées avoisine les 7'000 véhicules selon comptage effectué (aller et retour). Avec le projet de contournement, 5'000 voitures passeraient par cette déviation permanente, les 2'000 qui continueraient à emprunter ces routes étant constitués principalement par les habitants.

Il détaille ensuite les aménagements routiers prévus à la route de Covéry, qui pourraient être réalisés cet automne si tout va bien.

Corinne Ménétrety et **Yannick Dupraz** expriment leur scepticisme quant à la réduction de trafic que permettrait le projet sur ces voies. **Le Maire** et **Etienne Murisier** répondent qu'ils sont confiants quant à l'efficacité de ce programme; quoiqu'il en soit, la priorité est d'améliorer la sécurité de ces artères et par voie de conséquence la qualité de vie des habitants en contact étroit avec celles-ci.

La discussion se prolonge à nouveau sur fond de différences d'opinions. Elle sera reprise prochainement en commission.

Julia Collis apporte sa contribution, en tant qu'habitante de cette zone notamment, avec 2 remarques:

- 1°) Le projet lui semble intéressant et adéquat.
- 2°) Après la traversée de Vézenaz et le P+R éventuel en France, la circulation devrait redevenir "normale" avec le report du flux habituel sur la route de Thonon et ne nécessitera peut-être pas de réaliser ce contournement. Il faudrait donc attendre pour voir.

Etienne Murisier complète en donnant des informations complémentaires sur ce qui va être réalisé dans la zone, notamment :

- 5 kilomètres de voies vont être réservées aux transports collectifs, à hauteur de Roy, dès le mois de mai.
- Deux projets de P+R sont en cours, l'un à Anières d'une capacité de 250 places (réalisation annoncée dès le mois de mai 2011), l'autre à Veigy de 140 places (travaux de juin à novembre 2011). Les transports publics iront jusqu'à là-bas.
- Des calculs ont été effectués, dont il ressort qu'une voiture met actuellement 17 minutes environ pour aller d'Anières à Vézenaz, un bus 22 minutes. Pendant le chantier, une voiture passera 37 minutes sur ce trajet alors qu'un bus le parcourra en 11 minutes, avec des fréquences de passage tous les quarts d'heure!

c) Centre du village

Alain Corthay: le 17 mars à 17h00, toutes les sociétés qui utiliseront le Centre du village vont être reçues pour découvrir ce qui est prévu au niveau des aménagements extérieurs. L'après-midi du même jour, les enfants de l'école pourront poser toutes les questions sur le chantier aux architectes, une visite depuis le balcon chez Martial Amici étant prévue.

La semaine dernière, les Aînés, le GIAP, la Ludo, le jardin d'enfants et le GIPE ont été reçus pour discuter du mobilier qui équipera tous ces locaux.

La crèche ouvrira en janvier ou février 2012. Il n'est effectivement pas trop réaliste de continuer à espérer qu'elle ouvre en décembre 2011.

d) Berthet

Le choix énergétique pour le chauffage et l'eau chaude s'est porté sur les énergies renouvelables que sont le solaire et les pompes à chaleur géothermiques, rapporte **le Maire**.

Concernant les travaux de démolition, l'ouverture des offres a été effectuée, le choix définitif sera confirmé prochainement. Des soumissions vont être envoyées pour les gros montants, conformément aux règles du marché public en vigueur.

e) Abattages d'arbres

La voirie a supervisé deux chantiers, continue **Etienne Murisier** :

L'abattage qui a été effectué au Petit Bois, selon les directives de l'Etat, avec les jeunes et des chevaux comme la dernière fois.

Les travaux d'abattage qui ont également été réalisés à Corsinge, le long du Chambet, car des arbres secs devenaient menaçants pour le paddock.

f) Cours d'eau

Yannick Dupraz profite du sujet pour demander qui doit entretenir les cours d'eau.

Etienne Murisier lui répond que la Commune est responsable pour la partie dont elle est propriétaire selon les règles en vigueur, soit les 2m50 de chaque côté depuis le centre du cours d'eau, complète **Léon Piller**.

g) Repas des aînés

Au nom de la commission et de sa part, **Alain Corthay** remercie encore tous les conseillers et leurs conjoints pour l'aide importante apportée lors de cette manifestation. Un merci particulier pour l'album photo réalisé ensuite par François Mégevand, qu'Alain Corthay fait circuler au sein de l'assemblée. De nombreux messages de gratitude provenant des aînés sont arrivés en Mairie.

4. **Projet de délibération**

- **01/2011** : Ouverture d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un escalier extérieur et d'un chemin d'accès à la salle polyvalente depuis l'arrière de la salle communale, parcelle n° 1422, angle chemin du Stade / route de Gy

Le Président lit la délibération.

Puis **l'Exécutif** répond négativement à la proposition de **Yannick Dupraz**, qui consistait en la création d'une rampe qui permettrait l'accès - à pied et en véhicule - à la salle polyvalente et à la voirie depuis la route de Gy. En effet, le but est de permettre l'accès à la salle polyvalente pour les piétons, puisque pour les véhicules, il sera toujours possible depuis la rampe d'accès Voirie / parking du Centre du village.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

5. **Divers**

a) Ecole

Léon Pillier se demande pourquoi certains élèves de Gy doivent aller à Presinge et que ceux de Veigy viennent à Meinier.

Alain Corthay répond que la décision ne nous appartient pas, elle dépend de la direction du DIP. Par ailleurs, Gy et Presinge ont semble-t-il des accords pour des pratiques communes, comme les Promotions ensemble, des navettes de transports, etc. D'autre part, la venue d'enfants de Veigy à Meinier permet au directeur d'établissement d'avoir une marge de manœuvre en cas de sureffectif.

b) Fibre optique

Léon Pillier se demande pourquoi les prises de raccordement à la fibre optique ne sont pas posées dans tous les appartements, alors que c'est ce qui avait été annoncé lui semble-t-il, même pour ceux qui ne signent pas de contrat.

Le Maire répond qu'il faut effectivement signer un contrat pour que ce travail soit effectué sans frais pour le locataire. Toutefois, cette gratuité est garantie pendant 30 ans en principe selon le contrat signé avec SIG. Ce qui signifie qu'un locataire qui ne serait intéressé que dans quelques années par un contrat avec l'un des 3 prestataires, devrait bénéficier de la gratuité du raccordement à son logement pendant cette durée.

Concernant Essert, il n'est pas encore possible de donner de délai pour la connexion à la fibre optique, répond **le Maire** à **André Favre**, mais Essert et la Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie sont prévus à la suite du village de Meinier.

c) **Commission Environnement, Routes et Agriculture**

Marlène Favre prie les membres de prendre note de la prochaine séance qui aura lieu le 1^{er} mars à 18h30 en Mairie, car aucune convocation ne sera envoyée.

d) **Routes**

Etienne Murisier confirme à **André Favre** que la requête a été faite auprès du département pour le bruit occasionné par le passage des véhicules sur la route de Compois - à hauteur d'Essert, ainsi que pour le sac d'égout sur la route de Gy et le lampadaire.

e) **Rétuelle**

Yannick Dupraz se demande pourquoi des bacs à fleurs ont été posés sur quelques places de stationnement devant le Dr Bene.

Le Maire répond que cette affaire est du domaine privé. Il s'agit de places non louées et il y a peut-être un problème d'équité avec ceux qui paient leurs places, c'est pourquoi la régie - ou le propriétaire - a décidé d'interdire l'accès à ces places en apposant un bac à fleurs.

Toutefois, un courrier a été préparé et sera envoyé demain, rappelant que la Commune exige que chaque propriétaire mette 1 place visiteur pour 4 logements à disposition des habitants, ce qui reviendrait à 6 places au moins dans cette zone. De plus, nous suggérons qu'ils proposent au cabinet médical d'en louer quelques-unes.

f) **Berthet**

Yannick Dupraz trouve que l'abattage des arbres à Berthet est choquant et s'interroge sur le bien-fondé d'une telle autorisation d'abattage. Les mêmes essences doivent-elles être replantées, si tel est le cas ?

Etienne Murisier répond négativement pour le type de plantation, mais confirme qu'il faut effectivement replanter des arbres pour une valeur de Fr. 45'000.-, sur Berthet et/ou ailleurs. Il insiste sur le contrôle très pointu effectué par le Département Nature et Paysage pour tout ce qui touche à la flore et aux abattages.

g) **Commission des Bâtiments**

Prochaine réunion lundi 14 mars à 16h30 en Mairie, indique **Corinne Ménétreay**.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h00

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 17 mars 2011 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
François Mégevand

.....
Jacques Petitpierre



Meinier

Législature **2007-2011**
 Délibération N° **01/2011**
 Séance du Conseil municipal du **17 février 2011**
 p. 7/1

Délibération n° 01

Ouverture d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un escalier extérieur et d'un chemin d'accès à la salle polyvalente depuis l'arrière de la salle communale, parcelle n° 1422, angle chemin du Stade / route de Gy

Vu le chantier en cours au Centre du village de Meinier, relatif à l'aménagement d'un espace intergénérationnel (autorisations n° DD 102372-1 et n° DD 102372/2-2 accordées) et les travaux qui vont être effectués tout prochainement dans cette zone, bloquant l'accès à la voirie et à la salle polyvalente,

vu la nécessité de créer un accès piétonnier à la salle polyvalente pour des raisons de sécurité, puisque l'accès actuel qui se fait par la rampe de la voirie sera supprimé dans la phase finale du chantier susmentionné, la rampe définitive étant réservée aux véhicules sans possibilité d'y prévoir un trottoir,

vu le devis estimatif établi par notre mandataire,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal
décide
par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de Fr. 120'000.-, pour la réalisation d'un escalier extérieur et d'un chemin d'accès à la salle polyvalente depuis l'arrière de la salle communale, parcelle n° 1422, angle chemin du Stade / route de Gy;
2. De comptabiliser la dépense prévue d'un montant de Fr. 120'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif;
3. D'amortir le montant de la dépense affectée au patrimoine administratif en 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 62.00.331.19 dès l'année qui suit la fin des travaux;
4. D'autoriser le Maire à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 120'000.-;
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 28 mars 2010.

Meinier, le 25 février 2011

Le Président du Conseil municipal
Jacques Petitpierre